

AFFAIRE N° 5. - Demande d'exonération de la taxe communale qui serait applicable au match qui a été organisé à la Redoute le 1er Mai 1966 entre la "Police" champion de Maurice et "La Saint-Louisiennne" champion de la Réunion, présentée par la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball (Rapport de la Commission du Budget).

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, cette demande faite hors délai ne peut être prise en considération par le Conseil Municipal. Telles sont d'ailleurs les conclusions de la Commission du Budget.